

Photographie 1. Mâle et femelle de Lézard des souches : après l'accouplement, le mâle montre pendant quelques jours un comportement de garde de la femelle (« mate guarding »).



Le plan d'action consacré au Lézard des souches en Wallonie (Belgique) : sa mise en œuvre dans un contexte de milieux semi-naturels et de sites fortement anthropisés

Jean-Paul JACOB* & Annie REMACLE*

Résumé

Le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) se trouve en Belgique sur une limite de son aire de répartition dans le nord-ouest de l'Europe. Dans le pays, des populations indigènes n'existent que dans l'extrême sud (Wallonie, écorégion de Lorraine), où il est considéré comme « en danger ». Ses populations sont en effet réduites, fragmentées, de plus en plus isolées et confinées dans des sites en majorité anthropiques et peu étendus. Le plan d'action lancé par le Service public de Wallonie a pour objectif général d'assurer le maintien et la restauration de la plupart des populations. La gestion adéquate des sites est privilégiée, notamment sur le plan de leur structure (milieux hétérogènes répondant aux besoins vitaux). Une priorité d'action vise la conservation des lieux qui hébergent encore de fortes densités. Par ailleurs, le Lézard des souches pouvant être considéré comme une « espèce parapluie », le plan cherche à impacter positivement d'autres espèces protégées ou patrimoniales ainsi que des habitats sensibles.

Mots-clés : *Lacerta agilis*, répartition, fragmentation, population, menaces.

* Grand-rue 34 - B-6747 CHÂTILLON, Belgique - jp-jacob@aves.be - annie.remacle@scarlet.be

Introduction

Le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) (photographie 1) est menacé dans une large frange de régions situées sur la bordure nord-occidentale de son aire de répartition, de l'Angleterre et de l'ouest de la France au sud de la Scandinavie. La Wallonie (Belgique) ne fait pas exception. Ce lézard y connaît une évolution très défavorable, décrite dans l'atlas régional des amphibiens et reptiles (JACOB & REMACLE, 2007). Cette situation a conduit à l'inscrire dans la liste rouge comme « espèce en danger » (JACOB, 2007).

La préservation de ce reptile est prioritaire en raison de son risque d'extinction en Lorraine, seule région occupée en Belgique. Ses populations y sont en effet réduites, fragmentées, de plus en plus isolées et confinées dans des sites peu étendus. La plupart d'entre eux ne sont pas protégés. Dans ces conditions, la nécessité de lancer un plan d'action a été soulignée dès 2000 (JACOB et coll., 2000).

La mise en œuvre du plan d'action permet aussi de répondre à l'objectif de conservation de la Directive « Faune – Flore – Habitats » et aux Recommandations formulées par le Comité permanent de la Convention de Berne : la Recommandation 26 (1991) sur la conservation de certaines espèces de reptiles menacées en Europe et la Recommandation 119 (2006) sur la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action national en tenant compte du plan d'action européen (EDGAR & BIRD, 2006).

Statut légal du Lézard des souches en Belgique

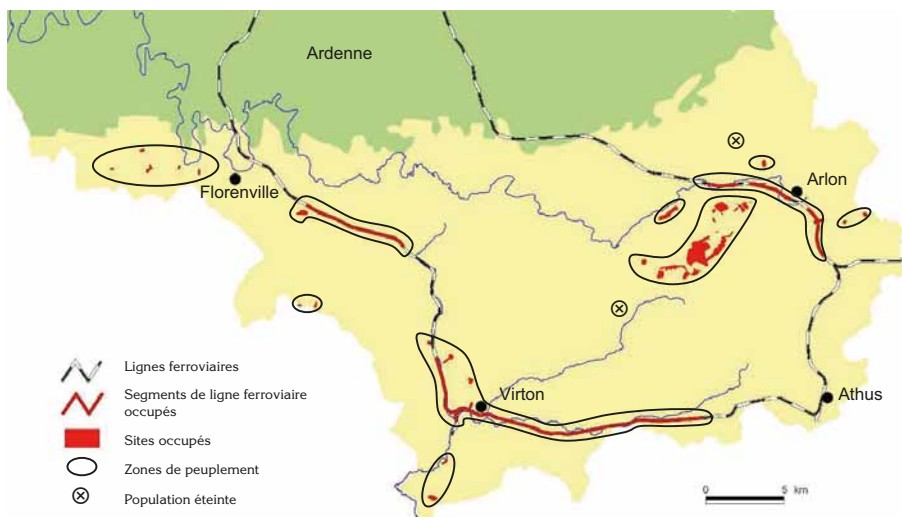
Les matières environnementales sont régionalisées au sein de l'Etat fédéral belge. En Wallonie, la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973, modifiée par le décret du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Natura 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages, protège intégralement le Lézard des souches. Cette protection implique l'interdiction

1. de capturer et de mettre à mort intentionnellement des individus ;
2. de perturber intentionnellement l'espèce, notamment durant la période de reproduction et d'hibernation ;
3. de détruire, ramasser dans la nature ou détenir des œufs de ce reptile ;
4. de détériorer ou détruire les sites de reproduction et tout habitat où vit cette espèce ;

5. de naturaliser, collectionner ou vendre des spécimens trouvés blessés, malades ou morts ;
6. de détenir, transporter, échanger, vendre ou acheter, céder à titre gratuit des spécimens ;
7. d'en exposer dans des lieux publics.

Répartition et milieux occupés en Wallonie

Ce reptile n'existe qu'en Lorraine, dans le prolongement de l'aire occupée en Lorraine française (départements des Ardennes, de la Meuse et de Meurthe-et-Moselle) et au Grand-Duché de Luxembourg. La répartition basée sur les données de la période 1985-2011 (carte 1) s'inscrit globalement dans l'aire historique (PARENT, 1984). Les 62 stations identifiées sont regroupées en 12 zones de peuplement plus ou moins éloignées les unes des autres. L'espèce subsiste dans un seul site majeur, le domaine militaire de Lagland près d'Arlon, où les landes à callune et les formations connexes couvrent plusieurs km². Dans cette aire fragmentée, l'importance du réseau ferroviaire actif doit être soulignée.



Carte 1. Répartition du Léopard des souches en Lorraine belge (1985-2011) : sites occupés, regroupés en 12 zones de peuplement. L'espèce semble actuellement avoir disparu de deux de ces zones.

Grands types de milieux occupés

Dans le centre de son aire, le Léopard des souches est considéré comme peu spécialisé. Par contre, il devient beaucoup plus sélectif en périphérie, notamment dans le nord-ouest du continent où il se rencontre dans des milieux ensoleillés et relativement secs (e.a. EDGAR & BIRD, 2006 ; EDGAR *et al.*, 2010). En Lorraine belge, ce léopard occupe des habitats variés, semi-naturels ou d'origine anthropique : landes à callune, pelouses sur sable, pelouses calcaires, carrières, friches, voies ferrées et abords, talus et bords de routes, autoroute et chemins,... (photographies 2 à 6). Il recherche avant tout des végétations composites fournissant une conjonction de massifs ras, de sol nu et de plantes moyennement élevées. Dans ces endroits structurellement diversifiés, les interfaces entre micro-milieux sont particulièrement importantes.

Le Léopard des souches subsiste principalement dans des milieux anthropiques (tableau I) : 42 % des stations occupées par l'espèce sont des carrières (19) ou comprennent une carrière dans leur périmètre (7) ; 26 % sont en tout ou en partie des sites ferroviaires (chemin de fer avec ou sans friche connexe) et 21 % incluent des bords de routes. Les seules stations considérées ici comme lande sont celles du domaine militaire et du Plateau des Sorcières à Clairefontaine. Dans le site majeur des landes à callune de Lagland, ce léopard préfère les bruyères matures, de plus de 10 ans, au voisinage de pelouses rases à corynéphore (*Corynephorus canescens*) ou à agrostis (*Agrostis capillaris* et *A. vinealis*) et d'espaces dénudés.



Photographie 2. Lande à callune du terrain militaire de Lagland où la population de Lézard des souches est relativement importante.



Photographie 3. Les carrières désaffectées ou actives sont importantes pour la survie du Lézard des souches en Lorraine belge. Ici, l'ancienne carrière du Haut des Loges à Vance.



Photographie 4. Friche sur la cuesta bajocienne dans le sud de la Lorraine belge, à proximité d'un vignoble à Torgny.



Photographie 5. Friche ferroviaire dans l'ancienne gare de triage de Stockem près d'Arlon.

Tableau 1. Répartition des 62 stations occupées après 1984 entre les grands types de milieux. Les stations qui présentent x types de milieux sont comptabilisées x fois.		
Types de milieux	Nombre de stations concernées	%
Carrières en activité ou non	26	41,9
Réseau ferroviaire actif et friches adjacentes	16	25,8
Bords de routes	13	21,0
Friches (hors domaine ferroviaire)	6	9,7
Prés (au moins bordures)	6	9,7
Landes	4	6,5
Bords de chemins	4	6,5
Pelouses (calcoïques)	4	6,5
Jardins (surtout bordures)	4	6,5
Bords de voies lentes	2	3,2
Vignoble	1	1,6
Bords de champ	1	1,6
Cimetière	1	1,6
Marais	1	1,6



Photographie 6. Certains bords de routes hébergent le Lézard des souches. Ici, les dépendances vertes de l'autoroute Bruxelles-Luxembourg, peu avant Arlon.

La surface occupée est minime, même dans le terrain militaire de Lagland (figure 1). Seules les deux parties de Lagland ont une superficie dépassant les 50 ha. La surface totale hébergeant l'espèce est donc très réduite (environ 350 ha), surtout si l'on considère l'ensemble des stations en dehors du camp militaire de Lagland : entre 50 et 120 ha. A l'évidence, ces chiffres traduisent une situation extrêmement précaire.

Les gestionnaires à sensibiliser et convaincre sont multiples. Ceux qui interviennent dans le plus grand nombre de sites sont, par ordre décroissant, les privés (40 % des stations, complètes ou partielles), les communes (27 %) et la société nationale des chemins de fer belges (26 %), devant les gestionnaires ayant la conservation de la nature dans leurs compétences (20 % – Département Nature et Forêts, associations). D'autres interlocuteurs sont les gestionnaires du réseau routier (11 %), des carrières (8 %) et la Défense (8 %). Les types de gestionnaires/propriétaires prédominants n'indiquent donc pas une prédisposition évidente à la conservation d'espèces menacées. De ce fait, les efforts prévisibles en matière d'adhésion au plan d'action risquent d'être relativement importants.

Statut des sites

Sur les 62 stations, 33 (53 %) sont intégrées en tout (20) ou en partie (13) dans le réseau Natura 2000 ; quatre d'entre elles bénéficient d'un statut de réserve naturelle. En ce qui concerne l'affectation au plan de secteur, 15 des 62 stations sont incluses au moins partiellement dans une zone d'extraction, ce qui est considérable.

Estimation des populations

La majorité des populations sont cantonnées dans des sites peu étendus dont elles n'occupent pas l'entièreté de la surface. Le nombre estimé d'adultes par site semble en général peu élevé (figure 2). Le site majeur du camp militaire de Lagland héberge au moins des centaines d'adultes, mais avec une densité apparemment peu élevée, sauf dans de rares parties de landes historiques restées particulièrement favorables. Des populations assez importantes se trouvent aussi dans une ancienne carrière limitrophe de ce terrain militaire ainsi que le long de certains segments de voies ferrées, en particulier dans la région d'Arlon (ligne Bruxelles – Luxembourg) et de Virton (ligne Athus – Meuse). Pour pallier une lacune de connaissance manifeste, une première étude visant à estimer précisément l'importance de populations a débuté en 2011 ; elle utilise une technique photo de capture-marquage-recapture (CMR) (A. REMACLE, données inédites).

En l'absence d'estimations antérieures des populations, il est difficile de préciser la tendance au niveau de chaque site, sauf pour quelques-uns bien suivis depuis 1995 (A. REMACLE & J.P. JACOB, obs. pers.). Sur les 62 stations, l'évolution est indéterminée

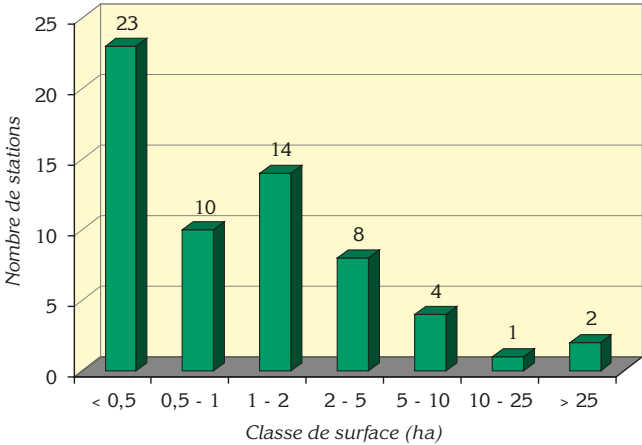


Figure 1. Répartition des 62 stations occupées par le Lézard des souches entre 1985 et 2011 en fonction de leur surface.

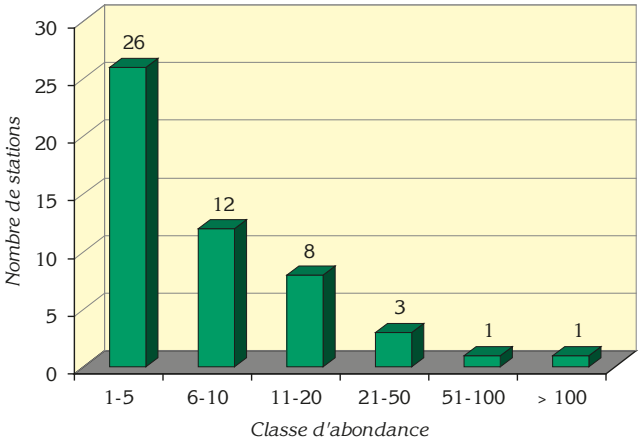


Figure 2. Répartition des 51 stations occupées par le Lézard des souches au cours de la période 2001-2011 entre les classes d'abondance estimée.

dans 35, est stable ou en croissance dans 5 et paraît défavorable (décroissance, extinction possible voire probable) dans 22. Une tendance à la dégradation semble donc prévaloir.

Afin de disposer de données qui permettront dorénavant de déterminer des tendances, un double système de suivi a été mis en place depuis 2008 :

1. un contrôle qualitatif tous les trois ans pour établir la présence et la reproduction dans l'ensemble des sites connus ;
2. une surveillance des lacertidés par transects (JACOB & REMACLE, 2012).

Menaces

Perte et altérations d'habitats

La perte et les altérations d'habitats constituent sans aucun doute le facteur de régression principal. A l'échelle séculaire, l'évolution des milieux agro-forestiers a été considérable en Lorraine, tout comme la progression de la pétrification du territoire (urbanisation, sites d'activités économiques, infrastructures), laquelle se poursuit activement vu l'attractivité du pôle économique grand-ducal. Des habitats favorables aux lézards se sont donc considérablement raréfiés, avec la disparition de la plupart des landes, des pelouses semi-naturelles, des friches herbacées et des lisières étagées. L'afforestation (plantation ancienne de pineraies par exemple) et le boisement naturel d'espaces délaissés ont indubitablement joué un rôle important, en particulier sur les affleurements sablo-gréseux de la cuesta sinémurienne, au centre de la région. De tels changements durables offrent peu de possibilités de restauration des milieux semi-naturels, entre autres suite à l'appauvrissement de banques de graines après des décennies de boisement.

Les destructions de sites et de populations prennent un caractère irréversible si l'espèce ne subsiste pas à proximité ou si des barrières infranchissables sont édifiées (voies rapides, zones bâties ou densément boisées par exemple). Pour partie, les dégâts occasionnés pourraient être réduits si des mesures préventives et de compensation étaient mises en œuvre par des propriétaires ou gestionnaires dûment informés de la présence de cette espèce protégée.

L'altération des habitats résulte de causes multiples : évolution naturelle des sites, structure végétale défavorable et rareté des milieux pionniers, gestion inadéquate des habitats (feux en zone militaire, fauches et pâturages inadaptés, entretien des bords de routes et de voies ferrées), comblement de carrières (photographie 7), développement de plantes invasives (en particulier le cerisier tardif *Prunus serotina*), eutrophisation des milieux,... De nos jours, la plupart des sites occupés par le Lézard des souches ne peuvent être considérés comme en bon état de conservation, ce qui est préoccupant, entre autres dans le cas d'habitats d'intérêt communautaire (landes sèches, pelouses sur sable,...).

Fragmentation des habitats

Compte tenu de l'évolution socio-économique de la Lorraine belge, les connexions entre sites semblent ne pouvoir subsister à moyen terme

que le long de voies ferrées et de quelques autres couloirs, du moins s'ils sont gérés de manière réellement extensive. En effet, si certaines routes sont occupées sur leurs abords, celles-ci constituent néanmoins des voies de dispersion peu fonctionnelles, notamment en raison d'une gestion inadéquate pour les reptiles (fauches annuelles généralisées et effectuées en période d'activité) et de leur éventuel effet barrière. La dislocation du maillage des habitats sableux, des landes et des prés secs empêche pratiquement toute immigration et accroît le risque d'extinction des populations isolées. Dans certains cas toutefois, des petites populations isolées se maintiennent depuis de nombreuses années et présentent parfois une diversité génétique plus élevée qu'attendue (e.a. GULLBERG *et al.*, 1998 ; VAN BREE *et al.*, 2006).

Jean-Paul JACOB



Photographie 7. Remblayage partiel avec des déchets de démolition d'une ancienne carrière de Florenville (incluse dans un site Natura 2000), qui abrite le Lézard des souches et la Coronelle lisse.

Changement climatique

L'impact de l'évolution climatique sur la faune fait l'objet d'études de plus en plus nombreuses (e.a. HENLE *et al.*, 2008). Les effets sur une espèce thermophile et en limite d'aire pourraient en principe s'avérer positifs. Dans une étude relative à une sélection d'espèces animales et végétales du Bade-Wurtemberg (BEHRENS *et al.*, 2009), le Lézard des souches a été classé, pour cette région d'Allemagne, parmi les espèces influencées positivement par la modification attendue du climat, tout comme le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) et la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*).

Intensité de la fréquentation humaine de sites

Outre une réduction de la quiétude, une importante fréquentation humaine (piétons, vélos, quads, motos, engins militaires, cavaliers,...) engendre des piétinements et des détériorations d'habitats ou de sites de ponte (par exemple, sentier sableux servant aussi de piste cavalière à Clairefontaine – photographie 8 ; LENDERS, 2002). La divagation des chiens accompagnant des promeneurs est une menace supplémentaire. A Lagland, l'intensité accrue des manœuvres militaires est un risque à évaluer.



Annie REMACLE

Photographie 8. Sentier sableux utilisé pour la ponte par les lézards des souches dans le lambeau de lande à callune de Clairefontaine, à l'est d'Arlon. Son piétinement par les VTT, chevaux,... peut s'avérer néfaste à la reproduction.

Prédation

Le spectre des prédateurs du Lézard des souches est large (BLANKE, 2010). En dehors de quelques oiseaux (corvidés, rapaces diurnes) et de la Coronelle lisse, les carnivores constituent un facteur de risque réel. Ce sont principalement le Chat domestique près des habitations (e.a. REMACLE, 1935 ; VAN BREE *et al.*, 2006) et le Renard (*Vulpes vulpes*), surtout au moment de la sortie des renardeaux qui peuvent être responsables de véritables hécatombes (photographie 9). Localement, l'Herminette (*Mustela erminea*) peut exercer une prédation sur les lézards. La prolifération du Sanglier (*Sus scrofa*) en Wallonie pose par ailleurs un véritable problème global de conservation tant au niveau des habitats que des risques de prédation ; les sites occupés par le Lézard des souches n'en sont pas indemnes, en particulier dans le domaine militaire de Lagland (LIEUTENANT, 2008) et dans des sites périphériques.



Annie REMACLE

Photographie 9. Cadavres de trois des dix femelles prêtes à pondre, tuées par des renardeaux à moins de 10 m de leur terrier (gare de Signeulx, 21 mai 2011).

Objectifs du plan d'action

L'**objectif général** est l'obtention d'un état de conservation favorable du Lézard des souches en termes de répartition et de populations. Cet objectif repose essentiellement sur la maîtrise d'un réseau élargi de sites ainsi que sur des actions dédiées à la gestion des habitats. Dans les sites concernés, la priorité accordée au Lézard des souches ne dispense évidemment pas de prendre globalement en compte la biodiversité locale, souvent riche en espèces spécialisées, protégées et/ou faisant aussi l'objet de mesures particulières de conservation.

Pour atteindre cet objectif général, **six objectifs opérationnels** ont été définis.

1. Préserver les sites occupés.

La préservation durable des sites connus, en priorité des principaux, passe par leur maîtrise (mise en réserve naturelle domaniale ou associative, même s'ils sont retenus dans le réseau Natura 2000) ou par des conventions de gestion avec les propriétaires ou gestionnaires (domaines ferroviaire, routier et militaire ; carrières actives). Elle est indispensable au maintien de populations suffisamment importantes pour servir de sources au sein d'un réseau fonctionnel restauré.

De manière concrète, l'objectif minimal est :

- la création de réserves naturelles,
- la prise en compte du Lézard des souches dans les réserves existantes qui l'hébergent,
- l'intégration de mesures favorables à ce reptile dans le Plan de Développement de la Nature du domaine militaire de Lagland,
- la réalisation de réaménagements réellement favorables au Lézard des souches et à la biodiversité dans les carrières après exploitation, avec la perspective de pouvoir créer des réserves naturelles sur ces sites,
- la concrétisation de projets de gestion écologique différenciée des bords de routes et de lignes ferroviaires occupés par l'espèce,
- l'obtention de mesures d'atténuation et de compensation dans tous les cas de travaux ou d'activités ayant un impact négatif sur l'espèce (réouverture de carrières, travaux liés à la modernisation du réseau ferroviaire, réaffectation de friches occupées,...).

2. Améliorer l'état de conservation des sites.

L'objectif combine des restaurations d'habitats et la mise en œuvre progressive de mesures de gestion récurrente. Jusqu'à présent, les gestions pratiquées ou l'absence d'interventions s'avèrent plus d'une fois défavorables au Lézard des souches. Il convient donc d'amener les gestionnaires à appliquer des modalités d'entretien qui permettent de parvenir à un bon état de l'habitat de ce lézard et d'éventuelles autres espèces remarquables représentées.

L'amélioration des capacités d'accueil passe fondamentalement par la restauration de milieux et par l'obtention d'une proportion accrue de milieux favorables au sein des différents sites afin qu'ils puissent héberger des populations assez denses et importantes (plusieurs dizaines d'adultes par hectare).

3. Elargir le réseau de sites potentiels et étendre les sites occupés.

La faible superficie de l'aire occupée et de la plupart des stations connues ainsi que la forte fragmentation du peuplement montrent la nécessité de multiplier le nombre de sites maîtrisés et gérés de manière favorable, mais aussi de chercher à étendre des sites occupés ainsi que d'assurer la fonctionnalité des couloirs et relais entre sites proches. Cet objectif doit notamment permettre d'identifier les parcelles susceptibles de voir leur gestion orientée vers les besoins de préservation du Lézard des souches. Il s'agit notamment de propriétés publiques : bords de voies de communication, terrains communaux ou relevant d'autres pouvoirs et entreprises publics.

4. Réduire l'impact de prédateurs et d'espèces perturbatrices.

La sensibilité à la prédation des reptiles et de nombreuses autres espèces, comme des oiseaux nichant au sol, est établie. Les populations de Lorraine sont confrontées à la prédation, parfois importante, par les renards et les chats, ainsi qu'aux conséquences de la surpopulation de sangliers. Des techniques dissuasives peuvent être employées mais, dans le cas du Sanglier, la réduction drastique des densités à l'échelle de la région s'impose, au risque de voir les efforts de restauration en partie annihilés. Cet objectif est aussi pointé dans les plans d'action consacrés à la Vipère péliade (*Vipera berus*) (GRAITSON, 2011) et au Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*). Les décisions gouvernementales prises en 2012 en Wallonie (interdiction de certaines formes de nourrissage et réduction de la population totale) vont dans ce sens.

5. Accroître la sensibilisation et les comportements proactifs de la part des gestionnaires et des utilisateurs de sites, en particulier dans le terrain militaire, le long des voies de communication et dans les carrières.

Bien que la sensibilisation des gestionnaires et propriétaires progresse, trop d'altérations de sites et de destructions de lézards sont encore enregistrées, faute de prise en compte de l'espèce dès la programmation des travaux (solutions alternatives, mesures d'atténuation et de compensation, demandes de dérogation), puis par les opérateurs de terrain lors des travaux. Une information accrue, des formations ciblées, la préparation de fiches, voire des plans de gestion particulière, sont de nature à réduire les dégâts potentiels.

6. Compléter la connaissance de la répartition de l'espèce et en assurer le suivi.

Le recensement le plus complet possible des populations et l'organisation d'un système de suivi doivent être assurés. Le monitoring doit entre autres permettre d'évaluer la réponse de l'espèce aux travaux de restauration et de gestion des habitats ainsi que de documenter le suivi de l'état de l'environnement et le rapportage au titre de l'article 17 de la Directive « Faune – Flore – Habitats ».

Conclusion

L'ensemble des actions proposées vise à assurer le maintien et la restauration du Lézard des souches dont la réaction positive à des mesures de gestion et de conservation des sites est connue. De plus, l'espèce pouvant être considérée comme une « espèce parapluie », le plan devrait avoir un impact positif sur d'autres espèces des milieux plutôt secs, dont la raréfaction globale est prononcée en Lorraine belge. Ce sont notamment d'autres reptiles (en particulier la Coronelle lisse), des oiseaux, de nombreux insectes (orthoptères, hyménoptères, cicindèles, etc.), ainsi que des plantes des landes sableuses et des milieux pionniers.

La réussite du plan d'action implique la collaboration des différents acteurs locaux concernés, au rang desquels le Département Nature et Forêts du Service public de Wallonie joue un rôle central. Les sites occupés par le Lézard des souches étant très divers, l'appui d'autres services publics régionaux est nécessaire, tout comme l'adhésion des propriétaires et des exploitants de sites (les carrières en particulier), des communes, de services provinciaux, de la Défense, de la Société nationale des chemins de fer belges, des agriculteurs ou encore des gestionnaires de réserves naturelles. La restauration des habitats et des populations demandera encore de nombreuses années. Au-delà des maîtrises de sites et des gestions conventionnées, seule l'obtention de moyens supplémentaires permettra des avancées décisives.

Bibliographie

- BEHRENS M., FARTMANN T. & HÖLZEL N. 2009. Auswirkungen von Klimaänderungen auf die Biologische Vielfalt. Teil 2. ILÖK, Munster, 364 p.
- BLANKE I. 2010. Die Zauneidechse zwischen Licht und Schatten. *Beiheft der Zeitschrift für Feldherpetologie* 7. Laurenti Verlag, 176 p.
- EDGAR P. & BIRD D.R. 2006. Action Plan for the Conservation of the Sand Lizard (*Lacerta agilis*) in Northwest Europe. Document T-PVS/Inf (2006) 18 du Comité permanent de la Convention de Berne, 22 p.
- EDGAR P., FORSTER J. & BAKER J. 2010. Reptile Habitat Management Handbook. Amphibian and Reptile Conservation, Bournemouth, 76 p.
- GRAITSON E. 2011. Plan d'action pour la Vipère péliade (*Vipera berus*) en Wallonie. Département Nature et Forêt, DGRNE, Région wallonne. 41 p. <http://www.solon.be/wp-content/uploads/2012/09/plan-dactions-vipere.pdf>
- GULLBERG A., OLSSON M. & TEGELSTRÖM H. 1998. Colonisation, genetic diversity and evolution in the Swedish sand lizard, *Lacerta agilis*. *Biological Journal of the Linnean Society* 65: 257-277.
- HENLE K. et al. 2008. Climate Change Impacts on European Amphibians and Reptiles. Strasbourg, Rapport T-PVS/Inf (2008)11 du Comité permanent de la Convention de Berne, 51 p.
- JACOB J.P. 2007. Liste rouge des Amphibiens et Reptiles de Wallonie: 331-340. In : JACOB J.P., PERCSY C., DE WAVRIN H., GRAITSON E., KINET T., DENOËL M., PAQUAY M., PERCSY N. & REMACLE A. Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Série « Faune-Flore-Habitats » n° 2. Aves-Rainne et Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW – DGRNE), Namur.
- JACOB J.P. et coll. 2000. Rapport final de la convention « Inventaire et Surveillance de la Biodiversité » (ISB), décembre 2000.
- JACOB J.P. & REMACLE A. 2007. Le Lézard des souches. *Lacerta agilis* (Linnaeus, 1758): 212-223. In : JACOB J.P., PERCSY C., DE WAVRIN H., GRAITSON E., KINET T., DENOËL M., PAQUAY M., PERCSY N. & REMACLE A. Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Série « Faune-Flore-Habitats » n° 2. Aves-Rainne et Centre de Recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW – DGRNE), Namur.
- JACOB J.P. & REMACLE A. 2012. Plan d'action pour le Lézard des souches (*Lacerta agilis*) en Wallonie. Département Nature et Forêt, DGRNE, Région wallonne, 58 p. + annexes.
- LENDERS A.J.W. 2002. Habitatbeheer van de Zandhagedis in en rond de Slenk (Meinweggebied). Een conflict tussen recreatie en eiafzetplekken? *Natuur-historisch Maanblad* 91: 96-102.
- LIEUTENANT V. 2008. Détermination de l'impact des dégâts du sanglier sur la biodiversité au sein du camp militaire Lagland. Mémoire de fin d'études. Haute Ecole de la Province de Namur, 126 p.
- PARENT G.H. 1984. Atlas des batraciens et reptiles de Belgique. *Cahiers d'Ethologie appliquée* 4 (3): 1-198.
- REMACLE G. 1935. Le Lézard des souches (*Lacerta agilis* L.) en Lorraine belge. *Les Naturalistes Belges* 16: 53-55.
- VAN BREE H., PLANTAZ R. & ZUIDERWIJK A. 2006. Dynamics in the sand lizard (*Lacerta agilis*) population at Forteiland, IJmuiden, The Netherlands. In : VENCES M., KÖHLER J. & BÖHME (eds) Herpetological Bonnensis II. Proceedings on the 13th Congress of the Societas Europaea Herpetologica, 187-190.